



## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 16 septembre 2022**

**Date de convocation** : Le 12 septembre 2022  
**Nombre de conseillers** : En exercice : 14  
Quorum : 7  
Présents : 9  
Votants : 13

L'an deux Mil vingt-deux, le seize septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des conseils, sous la présidence de Madame Christelle LECLERCQ, Maire.

**Sont présents** : Madame Christelle LECLERCQ, Madame Maria-Hélène PAULINO, Monsieur Stéphane DUBOIS, Monsieur Raphaël POULAIN, Madame Gaëlle ALLART, Madame Valérie BOULANGER, Madame Séverine HENRIETTE, Madame Carine CHOQUET, Madame Elisabeth ETEVE formant la majorité des membres en exercice.

**Sont excusés** : Monsieur Didier PATTE donne pouvoir à Madame Valérie BOULANGER  
Monsieur Nicolas FLEURY donne pouvoir à Madame Carine CHOQUET  
Madame Audrey SUROWIEC donne pouvoir à Monsieur Stéphane DUBOIS  
Monsieur Nicolas VANNIEUWENHUYSE donne pouvoir à Mme Christelle LECLERCQ  
Mme Florence LEVEQUE

**Secrétaire de séance** : Madame Séverine HENRIETTE

\* \* \*

### **Ordre du jour** :

- ✓ Approbation du procès-verbal de la séance du 2 septembre 2022
- ✓ Extension et réhabilitation du centre d'incendie et de secours :
  - Choix des entreprises
  - Demande de subvention au Conseil Départemental
- ✓ Projet de rénovation de la salle des loisirs
- ✓ Questions diverses

Madame le Maire propose à l'assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour :

- choix du devis pour les bâches au marché de l'abreuvoir

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour

- ✓ Approbation du procès-verbal de la séance du 2 septembre 2022 : Madame le Maire procède à la lecture du compte rendu précédent. Elle demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler. Le compte rendu est adopté à 12 voix pour et une abstention.
- ✓ Extension et réhabilitation du centre d'incendie et de secours
  - Délibération n° 2022/09/60 : Choix des entreprises



Madame le Maire informe que la publication de l'appel à la concurrence en procédure adaptée a été lancée le 28 avril 2022, l'ouverture des plis le 15 juin 2022 et l'analyse a été établie par le maître d'œuvre « Idoneis Architecture et Ingénierie » selon les critères fixés par le DCE.

Madame le Maire laisse la parole M. OLSEM maître d'œuvre  
Les entreprises ayant déposé une offre pour les différents lots sont les suivantes :

▪ **Lot n° 1 : Désamiantage**

Offre	Montant de l'offre	Notes pondérées			Total (sur 100)	Classement
		Prix (40)	Valeur technique (50)	Délai (10)		
3D NORD	19 813.00	30,06	30.00	7.14	67.20	2
AFT SERVICE	20 936.00	28.45	20.00	8.33	56.78	4
DEMOLAF	14 890.00	40.00	25.00	10.00	75.00	1
EGD	39 315.40	15.15	25.00	5.00	45.15	5
G3D	18 878.00	31.55	25.00	3.33	59.88	3

▪ **Lot n° 2 : VRD**

Offre	Montant de l'offre	Notes pondérées			Total (sur 100)	Classement
		Prix (40)	Valeur technique (50)	Délai (10)		
BOUFFEL TP	90 909.16	40.00	50.00	8.00	98.00	1
COLAS	149 220.50	24.37	50.00	8.89	83.26	2
EIFFAGE	162 311.65	22.40	50.00	10.00	82.40	4
IREM	139 428.55	26.08	50.00	6.67	82.75	3

▪ **Lot n° 3 : DEMOLITION - GROS ŒUVRE - CARRELAGE - RAVALEMENT**

Offre	Montant de l'offre	Notes pondérées			Total (sur 100)	Classement
		Prix (40)	Valeur technique (50)	Délai (10)		
TELLIER CONSTRUCTION	188 500.10	40.00	35.00	10.00	85.00	1

▪ **Lot n° 5 : COUVERTURE - ETANCHEITE - BARDAGE**

Offre	Montant de l'offre	Notes pondérées			Total (sur 100)	Classement
		Prix (40)	Valeur technique (50)	Délai (10)		
CMB	81 556.00	40.00	50.00	10.00	100.00	1
THERY	89 536.55	36.43	35.00	10.00	81.43	2

▪ **Lot n° 6 : MENUISERIES EXTERIEURES**



Offre	Montant de l'offre	Notes pondérées			Total (sur 100)	Classement
		Prix (40)	Valeur technique (50)	Délai (10)		
AMP	48 176.80	30.14	25.00	9.33	64.47	5
BATIFRANCE	48 242.00	30.10	45.00	10.00	85.10	4
BHF DELAPLACE	38 676.90	37.54	50.00	7.00	94.54	2
EMP	36 523.69	39.75	50.00	7.00	96.75	1
IZEL ALU	36 298.79	40.00	45.00	7.00	92.00	3

▪ **Lot n° 7 : AMENAGEMENTS INTERIEURS**

Offre	Montant de l'offre	Notes pondérées			Total (sur 100)	Classement
		Prix (40)	Valeur technique (50)	Délai (10)		
AM3D	113 365.06	38.22	45.00	10.00	93.22	2
FOURNY	108 328.99	40.00	45.00	10.00	95.00	1

▪ **Lot n° 8 : PEINTURE - SOLS SOUPLES**

Offre	Montant de l'offre	Notes pondérées			Total (sur 100)	Classement
		Prix (40)	Valeur technique (50)	Délai (10)		
BATI CONCEPT	39 848.65	38.88	45.00	5.50	89.38	2
DOUTRELEAU	38 733.84	40.00	45.00	10.00	95.00	1

▪ **Lot n° 9 : PLOMBERIE - VENTILATION - CHAUFFAGE**

Offre	Montant de l'offre	Notes pondérées			Total (sur 100)	Classement
		Prix (40)	Valeur technique (50)	Délai (10)		
EMI GENIE CLIMATIQUE	124 051.00	40.00	45.00	3.08	88.08	1
MISSENAUD	234 343.66	21.17	40.00	10.00	71.17	3
SPIE BATIGNOLLE	169 803.45	29.22	45.00	10.00	84.22	2

▪ **Lot n° 10 : ELECTRICITE**

Offre	Montant de l'offre	Notes pondérées			Total (sur 100)	Classement
		Prix (40)	Valeur technique (50)	Délai (10)		
CONSULT ENERGIE BAT	41 320.83	25.75	50.00	5.71	81.46	2
EEHF	26 600.00	40.00	50.00	10.00	100.00	1
EEP	43 874.36	24.25	50.00	5.71	79.97	3
MAQUIGNY	30 735.00	34.62	30.00	5.71	70.33	5
OTG	44 539.00	23.89	45.00	5.71	74.60	4
SECRE ENERGIE	43 262.65	24.59	40.00	5.00	69.59	6



▪ **Lot n° 11 : PORTES SECTIONNELLES**

Offre	Montant de l'offre	Notes pondérées			Total (sur 100)	Classement
		Prix (40)	Valeur technique (50)	Délai (10)		
MARGUERAY EQUIPEMENT	11 886.00	35.57	45.00	10.00	90.57	1
PORTLAND	10 569.00	40.00	40.00	3.00	83.00	2

▪ **Lot n° 12 : PYLONE**

Offre	Montant de l'offre	Notes pondérées			Total (sur 100)	Classement
		Prix (40)	Valeur technique (50)	Délai (10)		
FRANKLIN NORD	17 000.00	19.53	35.00	4.00	58.53	2
PYLONES DU LITTORAL	8 300.00	40.00	40.00	10.00	90.00	1

Le conseil municipal a pris connaissance des résultats établis. Conformément à l'arrêté portant mise de déport en cas de conflit d'intérêts, Madame PAULINO et Monsieur POULAIN ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, 11 voix pour :

- attribue le marché aux entreprises suivantes :

LOT	DESIGNATION DU LOT	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT DE L'OFFRE (en € HT)
1	DESAMIANTAGE	DEMOLAF	14 890.00
2	VRD	BOUFFEL TP	90 909.16
3	DEMOLITION - GROS ŒUVRE - CARRELAGE - RAVALEMENT	TELLIER CONSTRUCTION	188 500.10
5	COUVERTURE -ETANCHEITE - BARDAGE	CMB	81 556.00
6	MENUISERIES EXTERIEURES	EMP	36 523.69
7	AMENAGEMENTS INTERIEURS	FOURNY	108 328.99
8	PEINTURES - SOLS SOUPLES	DOUTRELEAU	38 733.84
9	PLOMBERIE - VENTILATION - CHAUFFAGE	EMI GENIE CLIMATIQUE	124 051.00
10	ELECTRICITE	EEHF	26 600.00
11	PORTES SECTIONNELLES	MARGUERAY EQUIPEMENT	11 886.00
12	PYLONE	PYLONES DU LITTORAL	8 300.00
		<b>TOTAL</b>	<b>730 278.78</b>

Le montant des travaux est de 730 278.78 € H.T. sans le lot n°4 : charpente. Par délibération n° 2022/06/52 du 24 juin 2022, le lot n°4 : charpente est déclaré lot infructueux pour absence d'offre. Le choix ayant été de ne pas relancer un appel d'offre pour ce lot, une procédure de négociation est en cours.

- autorise Mme le Maire à signer les marchés de travaux d'extension et de réhabilitation relatifs à ces dossiers.

○ Délibération n°2022/09/61 : Demande de subvention au Conseil Départemental

Mme le Maire propose de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental pour l'extension et la réhabilitation du centre de secours. Le coût total du projet HT est de 983 333.00 €. Le plan de financement HT est le suivant :



▪ Coût total du projet :	983 333.00 €
▪ Subventions demandées :	
○ DETR (40 % du coût initial)	306 667.00 €
○ Conseil Départemental (30 % du coût initial et 50 % du delta entre le coût initial et le coût révisé)	338 333.00 €
○ SDIS (30 % du coût initial et 50 % du delta entre le coût initial et le coût révisé)	338 333.00 €
▪ TVA (20 %)	196 667.00 €
▪ Coût total du projet TTC	1 180 000.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et autorise Mme le Maire, à l'unanimité, à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour l'extension et la réhabilitation du centre de secours et autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

✓ **Projet de rénovation de la salle des loisirs** (Délibération n° 2022/09/62)

Suite aux remarques du groupe de travail à partir de l'étude de faisabilité menée par le bureau d'étude Koya, Mme le Maire présente au conseil municipal le projet de rénovation de la salle des loisirs.

Le montant estimé des travaux est de 276 000.00 € HT et pour l'équipement 100 538.00 € HT. Préalablement un diagnostic thermique semble nécessaire.

Mme le Maire propose de lancer : - une étude thermique de la salle des loisirs,  
- trois consultations pour la maîtrise d'œuvre (inférieur à 40 000.00 €)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, 12 voix pour et 1 contre :

- approuve le projet de rénovation de la salle des loisirs,
- autorise Mme le Maire à lancer une étude thermique de la salle des loisirs,
- autorise Mme le Maire à lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre.

✓ **Choix du devis pour les bâches au marché de l'abreuvoir** (Délibération n° 2022/09/63)

Mme le Maire laisse la parole à Mme ALLART. Cette dernière présente deux offres de prix pour remplacer les bâches au marché de l'abreuvoir :

- Bâches 80 pour un montant de 10 527.18 € HT soit 12 632.62 € TTC
- Monsieur Store pour un montant de 18 951.06 € HT soit 22 741.27 € TTC

Après analyse des offres et compte tenu des différents modèles de toiles et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés retient l'entreprise Monsieur Store pour un montant de 18 951.06 € HT et autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**QUESTIONS DIVERSES**

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que le débat d'orientation budgétaire aura lieu en décembre.

Mme le Maire fait part à l'assemblée qu'elle a rendez-vous avec M MACHU du Conseil Départemental pour l'aire de covoiturage ce vendredi 23 septembre.

clôture de la séance à 22H10

La Secrétaire de séance,  
Séverine HENRIETTE

La Présidente de séance,  
Christelle LECLERCQ